

COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 15 décembre 2025

Point n°2025/5/107

Nomenclature : 5.6

OBJET : ETAT DES FRAIS DE MISSIONS DES ELUS – MANDAT 2020-2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi dite « démocratie de proximité » du 27 décembre 2019,

Vu la délibération 2024/1/4 du 25 mars 2024, reçue des services préfectoraux le 2 avril 2024, relative aux frais de déplacements et de séjours engagés par les élus hors du territoire et en tant que représentants ès qualité de cette dernière,

Vu la délibération n°2024/1/5 du 25 mars 2024, reçue par les services préfectoraux le 02 avril 2024, portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire notamment en ce qui concerne les mandats spéciaux visés en son alinéa 28,

Dans un souci de transparence, Monsieur le Maire souhaite, en cette fin de mandat, communiquer aux membres du Conseil Municipal l'état des dépenses engagées pour les remboursements des frais de missions des élus, en application des délibérations susvisées.

Monsieur le Maire propose que cet état présenté en pièce jointe, et arrêté à la date du 5 décembre 2025, soit acté par le Conseil Municipal et annexé au procès-verbal de la séance.

LE CONSEIL